

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le vendredi six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur François FAVRY, Maire.

Etaient présents : M François FAVRY, Mmes Monique JAMIN, Anita LEPAGE, MM Jean-Paul LERAY, Philippe LEROY, Mme Martine NAUDÉ, MM Vincent ALLARD, Lionel TRIVIERE, Mmes Lydia LEBASTARD, Tiphaine TREMORIN, MM Nicolas BODINEAU, Gérard POISSON

Absents excusés : Mlle Fanny MARCHAND, M Richard HENNET

Procuration : Fanny MARCHAND donne pouvoir à Monique JAMIN  
Richard HENNET « Martine NAUDÉ

✍ Vincent ALLARD a été désigné secrétaire de séance.

### PV DE LA REUNION DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2012

Le compte rendu est approuvé

### FINANCES - ADMINISTRATION GENERALE

#### 1 - Acceptation de devis

Le Conseil Municipal valide les devis suivants :

- Espaces Verts HUNEAU (La Chevallerais) - Clôture le long de la citerne gaz du restaurant scolaire pour 1 459,90 € HT,
- DYNAMIPS (Saint Herblain) - Ordinateur secrétariat de mairie pour 842,21 € HT,
- COLAS (Rezé) - Point à temps automatique pour 848 € HT la tonne (prévision de 5 tonnes),
- FOUSSIER (Allones) - Clés bâtiments communaux pour 1 739,84 € HT,
- INEO (Nantes) - Sécurisation des installations d'éclairage public pour 11 034,48 € HT,
- LANDAIS (Saint-Omer de Blain)- Travaux d'enrobé de la cour d'école des Marronniers côté primaire pour 12 223,20 € HT,
- SADE (Rennes) - Travaux d'enrobé devant la bibliothèque pour 1 800 € HT,
- DELTA DORE - Automatisme contrôle commande chauffage-climatisation du Mil'Lieu pour 4 557 € HT,
- DELTA DORE - Automatisme commande chauffage des autres bâtiments reliés à la chaudière bois pour 4 491 € HT.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012 (budget général).

*Délibération n°53-2012 votée à l'unanimité*

#### 2 - Décision modificative de crédits n°1 - Budget commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de décision modificative de crédits portant principalement sur les dépenses et recettes d'investissement (opération d'ordre du SYDELA).

Le détail de ces écritures est consultable en mairie.

*Délibération n°54-2012 votée à l'unanimité*

#### 3 - Convention de mise à disposition des locaux pour le centre de loisirs

Mme Monique JAMIN présente au Conseil Municipal les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs sans hébergement qui se tiendra du 9 juillet au 10 août 2012. Comme les années antérieures, l'accueil de loisirs est géré par l'Association Les Saltimbanques.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer une convention de mise à disposition des équipements communaux avec l'Association Les Saltimbanques et le Comité de Gestion du Restaurant scolaire pour l'accueil des enfants de l'accueil de loisirs.

*Délibération n°55-2012 votée à l'unanimité*

#### **4 - Acquisition du fonds de commerce et examen du cahier des charges d'offre d'exploitation**

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordonnance rendue par le Tribunal de commerce le 30 mai 2012 sur l'offre de reprise du fonds de commerce « bar, tabac, presse » exploité 40 route de l'Océan à LA GRIGONNAIS au profit de la commune.

Il rappelle que l'offre présentée par la commune s'élève à 10 000 € net vendeur sans reprise de stock.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'acte et toute pièce relative à cette acquisition.

D'autre part, Monsieur le Maire présente le projet de cahier des charges d'offres d'exploitation ainsi que le projet de location-gérance qui seront remis à tout candidat intéressé par la gérance de ce fonds de commerce.

Le Conseil Municipal valide ces documents et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la consultation des candidats à la gérance.

*Délibération n°56-2012 votée à l'unanimité*

#### **5 - Convention avec la CCRN - mise en place d'un service commun fonctionnel en administration générale - Mutualisation des services**

Le territoire de la Région de Nozay, composé de sept communes regroupées dans un EPCI, est un espace de solidarité qui au-delà des statuts de la communauté de communes, a élaboré et adopté un projet de territoire, ainsi qu'une charte méthodologique de mise en œuvre de la démarche de mutualisation entre les services communaux et intercommunaux.

Cette charte prévoit notamment les domaines d'études et le calendrier des éventuelles mutualisations.

Dans les champs prioritaires définis par les élus, certaines fonctions d'administration générale ont été arrêtées afin de faire l'objet d'une mutualisation. Il s'agit des fonctions d'achat public, d'accueil-tâches polyvalentes d'administration, des finances (notamment le mandatement des dépenses).

Le comité technique paritaire du 29 juin 2012 a rendu un avis favorable au projet de convention entre la CCRN et les communes.

Le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention relative à la mise en place d'un service commun fonctionnel en administration générale,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

*Délibération n°57-2012 votée à l'unanimité*

## **PERSONNEL**

### **1 - Recrutement pour besoin occasionnel**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'aux termes de l'article 3, alinéa 2 de la Loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin occasionnel pour une durée maximale de trois mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent pour intégrer le service technique pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 9 septembre 2012, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter, pour ce besoin occasionnel, un agent correspondant au grade d'adjoint technique territorial - Catégorie C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2, de la Loi du 26 janvier 1984 précitée, et pour faire face au besoin occasionnel du service technique, un agent non titulaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe.

La rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

*Délibération n°58-2012 votée à l'unanimité*

**2 - Création d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe - 30/35<sup>ème</sup> - Adaptation du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle l'ouverture en septembre prochain d'une nouvelle classe en maternelle, ce qui nécessite l'emploi d'un agent ayant le grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe.

L'offre ayant été déposée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, les candidats ayant été reçus par le jury chargé du recrutement, il convient de prévoir la nomination du candidat retenu.

Le temps de travail hebdomadaire de l'agent sera de 30/35<sup>ème</sup>.

Le Conseil Municipal :

- crée le poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 30 heures à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012,
- adapte le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2012.

*Délibération n°59-2012 votée à l'unanimité*

**URBANISME****1 - Droit de Prémption Urbain**

Demandeur	Adresse	Parcelles
Office Notarial Nozay	2, rue René Orion	AD 276p
Office Notarial Nozay	8, La Brunelais	ZH 85-93-102-94
Office Notarial Nozay	8, La Gagnerie	ZX 61

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption sur ces parcelles.

**2 - Autorisation de signature de la convention à venir avec CILAOS et détermination du nom du lotissement**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à venir avec CILAOS pour la commercialisation du futur lotissement. Ce projet sera éventuellement amendé lors de la rencontre prévue le 18 juillet prochain. Le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à venir avant le prochain conseil municipal de septembre.

D'autre part, le Conseil Municipal propose de retenir le nom de « Lotissement des Suzins » pour ce futur lotissement.

*Délibération n°60-2012 votée à l'unanimité*

**3 - Enquête publique sur les zones humides du projet d'aéroport**

Le texte sera publié en annexe

*Délibération n°61-2012 votée à l'unanimité*

**QUESTIONS DIVERSES****Agenda**

Vendredi 7 septembre - 20h00	Conseil Municipal
------------------------------	-------------------

⌚ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15. Suivent les signatures des membres présents à la séance

Affiché le 17/07/2012